SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT HAUTE-LOIRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Séance du 20 juillet 2023

N°23-05-05

Date de la convocation 13 juillet 2023

L'an deux mil vingt trois et le vingt juillet

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents:

M Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, Mme Dominique COLOMB, M Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M André MOLLE Adjoints, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, Mme Mélanie PICHON M Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, M Benjamin FOULTIER, Mme Emilie MASSARDIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

M Joseph BUGNAZET qui a donné pouvoir à M André MOLLE Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M Frédéric GIRODET M Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY

Absents excusés sans pouvoir

Néant

Mme Mélanie PICHON a été nommée secrétaire de séance

Objet : Communication rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes « Loire Semène »

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales le Rapport d'Activité 2022 de la Communauté de Communes « Loire Semène » doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que le rapport complet est consultable sur le site internet de la CC Loire Semène www.loire-semene.fr (rubrique « la Communauté » onglet « Rapport d'activités »). Il dresse une synthèse de ce rapport qui retrace notamment les faits marquants de l'année 2022.

AR Prefecture

ichon

C'est pourquoi il vous est proposé,

DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes « Loire-Semène »,

DE CHARGER Madame Odile PRADIER, 1ère adjointe, de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la CC Loire Semène.

Le conseil municipal, après délibération, APPROUVE à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits A Saint Just Malmont, le 20 juillet 2023

Le Maire, Frédéric GIRODET La secrétaire de séance Mme Mélanie PICHON